

**REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION  
TRAVAUX DE CURAGE - COPROPRIETE LES HIPPOCAMPES  
80, AVENUE DE LA LIBERATION  
SOCIETE AUXISUD**

NOUS, Jean-Paul JOSEPH, Maire de Bandol,  
VU le code de la route,  
VU le code de la voirie routière,  
VU le code général des collectivités territoriales,  
VU l'arrêté ministériel du 20 Octobre 2008 relatif à la signalisation temporaire,  
VU notre arrêté n° 92 du 17 Février 2015 réglementant la circulation routière, le stationnement et ses modificatifs,  
Vu la demande datée du 30 octobre 2018 de la société AUXISUD Assainissement ☎ 04 94 25 24 36 – RN8 quartier Gouorgo – 83330 LE BEAUSSET (e-mail : [contact@auxisud.fr](mailto:contact@auxisud.fr)),  
CONSIDERANT qu'il nous appartient de prendre toutes les mesures de sécurité à l'occasion des travaux cités en objet.

**– ARRETONS –**

ARTICLE 1° : Le stationnement du camion de pompage pour les travaux de curage au droit du n° 80, avenue de la Libération – Copropriété Les Hippocampes est autorisé :

**LE MERCREDI 21 NOVEMBRE 2018**

ARTICLE 2° : Pour permettre ce stationnement, la circulation s'effectuera en alternance par demi-chaussée réglementée par alternat manuel à l'aide de panneaux K10.

ARTICLE 3° : L'entreprise sera tenue de baliser le camion en amont & en aval et de prévoir un périmètre de sécurité pour les piétons.

ARTICLE 4° : La signalisation temporaire relative à cette réglementation sera mise en place par l'entreprise chargée du déménagement, qui est et demeure, entièrement responsable de tous les incidents ou accidents qui pourraient survenir de ce fait.

ARTICLE 5° : Le présent arrêté peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulon - 5, rue Racine - BP. 40510 - 83041 TOULON CEDEX 09.

ARTICLE 6° : Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commissaire de la Police Nationale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié selon la législation en vigueur.

Fait à Bandol, le **- 5 NOV. 2018**

Jean-Paul JOSEPH,  
Maire de Bandol.

**Pour le Maire**  
Valérie BOURON  
8ème Adjointe  
Déléguée à la Sécurité



Réf. : AP/